

# CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR LIRE ATTENTIVEMENT LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE SERVICE (CI-APRES DENOMMEES « CGS ») DU SERVICE VISIOVOTE FREEMIUM CELLES-CI CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A VOS DROITS, RECOURS ET OBLIGATIONS.

L'UTILISATION DU SERVICE VISIOVOTE SUPPOSE L'ACCEPTATION SANS RESERVE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE SERVICE.

LES PARTIES DECLARENT AVOIR REÇU TOUTES LES INFORMATIONS NECESSAIRES, PREALABLEMENT A LEUR ENGAGEMENT, AU MOYEN DES PRESENTES CGS AINSI QUE DE TOUT AUTRE DOCUMENT QUI POURRAIT ETRE PORTE A LEUR CONNAISSANCE.

## SOLUTION VISIOVOTE – VERSION GRATUITE

### Préambule

Le présent document a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles la société VOXALY DOCAPOSTE (ci-après VOXALY), met à la disposition du Client à l'essai du Service VISIOVOTE en y incluant certaines limitations (ci-après la « Solution »), accessible à l'adresse URL <https://freemium.visiovote.com>.

Par « Client », il faut entendre la personne morale titulaire d'un compte utilisateur et utilisant la Solution.

Avant de pouvoir utiliser le Service, le Client est invité à consulter et à accepter sans réserve les présentes Conditions Générales de Service.

Le Client souhaite simplifier la gestion des votes dans le cadre de réunion à distance via les solutions de la société VOXALY, accessible en mode SaaS.

VOXALY est une société de services titulaire d'une expérience à forte valeur ajoutée pour tous services concourant à la gestion des administrations des entreprises et notamment toutes prestations de services, assistance technique, études et conseils.

VOXALY aide les directions RH, RS, juridiques, financières, les représentants du personnel et plus généralement les organes centraux à simplifier l'exercice de leur métier pour toute réunion nécessitant un vote à bulletin secret. Pour cela, VOXALY propose sa solution VISIOVOTE décrite à l'article 2 des présentes.

Dans le cadre des présentes CGS, le Client a décidé de recourir à VISIOVOTE afin de tester la simplification et l'optimisation de ses relations sociales.

Le présent préambule fait partie intégrante du Contrat.

Cela étant précisé, les parties ont convenu ce qui suit.

### 1. Définitions

**Client** : désigne le signataire des présentes, agissant pour son propre compte ou pour le compte de l'un de ses établissements au sens du droit social ;

**Codes d'accès** : Identifiants et mots de passe transmis par VOXALY au Client dans les conditions définies aux présentes.

**Mise en place de la solution ou mise en service** : Phase qui correspond à l'ouverture des droits au sein de l'application. Cette phase débute suite à l'acceptation des présentes conditions.

**Mode SaaS** : la solution de VOXALY est accessible en ligne. Le service est mis à disposition du Client via Internet.

**Solution** : Solution de vote VOXALY en mode SaaS, objet des présentes Conditions Générales, dédié au vote à distance

**Utilisateurs** : Personnes autorisées par le Client, sous sa seule et entière responsabilité.

### 2. Objet

VOXALY met à disposition du Client la Solution accessible en mode SaaS à l'essai en y incluant les droits d'utilisation du produit. La Solution permet d'organiser et d'orchestrer le vote de façon dématérialisée dans le cadre d'une réunion où les participants sont partiellement ou totalement à distance.

Il s'agit d'un Outil dont les caractéristiques et les conditions d'utilisation sont décrites dans les présentes CGS représentant l'intégralité des besoins du Client, ce que le Client reconnaît et accepte.

Le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir de ses propres conditions générales ou de tout autre document similaire.

### 3. Documents Contractuels

Le Contrat est composé des documents contractuels suivants :

- Les présentes Conditions Générales ;
- Annexe 1 : Description du service ;
- Annexe 2 : Traitement des données à caractère personnel.

### 4. Durée des présentes

Le présent Contrat entre en vigueur à la date d'acceptation des présentes CGS pour une durée de 3 mois. A l'issue de cette période, le Contrat prendra fin et les accès au service seront suspendus de manière automatique.

Au terme du Contrat, et quelle qu'en soit la cause, les dispositions des articles « Confidentialité », « Propriété » et « Conservation – Droit d'accès aux données » continueront à produire leurs effets.

### 5. Obligations des Parties

La réalisation des Prestations implique une collaboration active entre le Client et VOXALY.

A ce titre, une démarche commune doit être mise en place et l'échange permanent d'informations entre les Parties doit permettre d'éviter la génération d'incidents préjudiciables aux intérêts des deux Parties.

- Obligations de VOXALY

VOXALY s'engage à mettre à disposition du Client une solution pour l'organisation de vote à distance et conforme au Contrat.

La solution mise en service du Client par VOXALY répond aux informations renseignées par le Client lors de la saisie des informations et données validées par le Client.

VOXALY s'engage à respecter les dispositions du droit du travail en vigueur pour l'ensemble de son personnel. Ledit personnel de VOXALY demeure sous sa seule autorité hiérarchique et sous son entière

responsabilité, et reste soumis à la réglementation en vigueur dans l'entreprise VOXALY. En aucun cas le Client ne pourrait être tenu pour responsable du non-respect de ces dispositions par VOXALY.

- Obligations du Client

Le Client désigne, dès la signature des présentes, un interlocuteur unique, compétent et habilité par le Client, pour le représenter et agir en son nom auprès de VOXALY.

Le Client doit tenir compte du fait que VOXALY n'a pas forcément une connaissance détaillée de ses organisations et habitudes de travail. Toute ambiguïté ou imprécision doit être signalée par écrit sans délai à VOXALY par le Client, dès qu'il en a connaissance.

Le Client s'engage à transmettre à VOXALY des informations et/ou données nécessaires à l'utilisation de la solution et à saisir des informations exactes lors du paramétrage de la solution, étant entendu que VOXALY ne saurait en aucun cas être tenu responsable du contenu ni de l'exactitude de ces informations. A ce titre, le Client s'engage à contrôler l'exactitude des données et/ou informations transmises et à respecter les formats définis par VOXALY.

Le Client s'engage à effectuer les paiements dus au titre des Prestations exécutées par VOXALY dans les délais définis aux présentes Conditions Générales. Le Client est seul responsable de l'emploi qu'il fait des résultats stipulés au présent Contrat, que lui remet VOXALY.

Le Client s'engage à utiliser la Solution en conformité avec la réglementation sociale applicable aux élections qu'il met en œuvre. Les prestations, objet des présentes n'incluent en aucun cas une assistance de VOXALY dans l'hypothèse où une élection organisée grâce à la solution ferait l'objet d'une quelconque contestation ou d'un recours,

## 6. Modalités de mise en place de la Solution

- Mise en place de la solution

VOXALY met en place la solution après acceptation des présentes CGS.

L'achèvement de la Mise en place de la solution est matérialisé par l'ouverture des droits auprès du client.

A partir des informations saisies par le client, la solution est paramétrée afin de fournir un outil prêt à l'emploi pour l'utilisateur.

- Maîtrise des Prestations et utilisation de la solution

VOXALY reste entièrement maître de ses méthodes de travail, outils, savoir-faire et procédés de mise en œuvre qu'elle devra faire évoluer conformément aux règles de l'art, et en conformité avec l'environnement juridique de la Prestation.

A ce titre, VOXALY utilise notamment les locaux et matériels de son choix pour héberger la solution. Conformément à la législation en vigueur la solution est hébergée en France. En outre, VOXALY est seule juge des moyens humains nécessaires à la réalisation des Prestations.

Dans tous les cas, les éventuels changements que VOXALY pourrait apporter à l'exécution des Prestations, en termes de techniques, méthodes de travail, outils, savoir-faire et/ou procédés de mise en œuvre ne devront pas être de nature à compromettre la bonne et complète exécution des Prestations qui lui sont confiées par le Client.

## 7. Pré-requis techniques

Le Client déclare disposer de postes utilisateurs avec une version de navigateur à jour et d'un accès Internet compatible avec la liste des navigateurs.

## 8. Conditions financières

En acceptant les présentes CGS le Client accède pendant une durée limitée (comme défini à la clause Durée des présentes) à une version gratuite de la Solution.

## 9. Résiliation

En cas de manquement par l'une des Parties aux obligations des présentes, l'autre Partie pourra faire valoir la résiliation immédiate de plein droit du Contrat, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre du fait desdits manquements.

## 10. Cession

Le présent Contrat étant conclu intuitu personae entre les Parties, il ne pourra faire l'objet d'une cession, d'un transfert, d'une fusion, d'un apport partiel d'actif, d'une délégation, totale ou partielle, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un tiers, sauf avec l'autorisation préalable et expresse de la Partie cédée.

## 11. Propriété

- VOXALY demeure titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et/ou matérielle sur les progiciels, logiciels, développements généraux et spécifiques, paramétrages, méthodes, savoir-faire, outils de développement, fichiers, bases de données, données, documents, en ce compris, signes distinctifs, dessins, modèles, matériels (ci-après dénommés ensemble « les Eléments »), qui sont sa propriété et qui sont utilisés ou rendus accessibles au Client dans le cadre des prestations, objet du présent Contrat.
- Le présent Contrat n'entraîne aucun transfert des droits de propriété intellectuelle et/ou matérielle sur les Eléments dont VOXALY est propriétaire ou pour lesquels VOXALY a obtenu une licence ou un droit d'usage et qui sont utilisés ou rendus accessibles au Client dans le cadre des prestations, objet du Contrat.
- Réciproquement, le présent Contrat n'entraîne aucun transfert des droits de propriété intellectuelle et/ou matérielle sur les Eléments dont le Client est propriétaire et qui sont utilisés ou rendus accessibles à VOXALY dans le cadre des prestations objet du Contrat.
- Il est entendu entre les Parties que les documents mis à disposition du Client par VOXALY ne pourront faire l'objet d'aucune reproduction par le Client, autre qu'aux fins de transmission desdits documents aux Utilisateurs de la solution. Ces documents demeurent la propriété de VOXALY et le Client s'interdit d'en délivrer le contenu à toute personne autre que les Utilisateurs, sans autorisation expresse, écrite et préalable de VOXALY.

## 12. Licence

- Dans le cadre de chaque Contrat, VOXALY concède au client, ainsi qu'aux Utilisateurs de ce dernier, un droit d'utilisation personnel incessible et non exclusif sur la solution. Cette licence est consentie pendant toute la durée du Contrat uniquement et ce, aux seules fins d'utilisation de la solution pendant cette même période.
- VOXALY conserve tous les droits de propriété attachés aux éléments de quelque nature que ce soit, utilisés pour les besoins de la réalisation des Prestations.

## 13. Responsabilité

- VOXALY s'engage à exécuter avec le plus grand soin les Prestations qui lui sont confiées dans le cadre du Contrat. A ce titre, VOXALY est tenue de mettre en œuvre l'ensemble des moyens reconnus nécessaires, conformément aux règles de l'art, pour atteindre les objectifs mis à sa charge au titre des présentes Conditions Générales.
- Il appartient au Client d'apporter la preuve des défaillances de VOXALY et de la non-conformité des Prestations fournies par rapport aux spécifications décrites au Contrat.
- VOXALY ne saurait en aucun cas être tenue responsable du fait d'erreurs commises par le Client dans l'établissement du

Bon de Commande et par conséquent, dans la définition du périmètre d'utilisation de la solution.

- VOXALY ne saurait en aucun cas être tenu responsable du fait d'erreurs commises par Client dans les informations et/ou données transmises à VOXALY par le Client, et sur la base desquelles sont réalisées les Prestations.
- VOXALY ne saurait en aucun cas être tenu responsable d'erreurs commises lors de l'utilisation de la solution par le Client. Il appartient au Client de s'assurer de l'exactitude des données renseignées lors de l'utilisation de la solution et d'utiliser la solution conformément aux conditions définies aux présentes Conditions générales et à leurs annexes.
- Il appartient au Client de s'assurer du respect des dispositions législatives et/ou réglementaires en vigueur.
- Le Client est seul responsable de l'emploi qu'il fait des résultats obtenus lors de la mise en œuvre de la solution. Il lui appartient de les vérifier selon les règles en usage dans sa profession et d'informer VOXALY de toute défaillance ou non-conformité de ces résultats.
- Dans la mesure où le Client démontrerait avoir subi un préjudice direct au titre du Contrat, la responsabilité par année contractuelle de VOXALY au titre du Contrat, toutes causes et personnes confondues, est limitée à un montant égal à 500€. Le client reconnaît la validité de ce plafond de responsabilité et s'interdit de le remettre en cause. Cet engagement est une condition déterminante de l'engagement de VOXALY, sans lequel VOXALY n'aurait pas contracté.
- VOXALY ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable, de quelque manière que ce soit, des dommages indirects trouvant leur origine ou étant la conséquence du Contrat.
- En aucun cas, la responsabilité de VOXALY ne saurait être recherchée lorsqu'il y a :
  - Faute, négligence, omission ou défaillance du Client,
  - Dysfonctionnement d'un logiciel dans le cas où celui-ci a été fourni par le Client,
  - Retard dans la fourniture des données et/ou informations à traiter, dû au Client ou aux sous-traitants de ce dernier,
  - Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel VOXALY n'a aucun pouvoir de contrôle et de surveillance,
  - Force majeure, telle que définie aux présentes,

VOXALY n'est responsable que des tâches expressément mises à sa charge dans le présent Contrat. Elle ne saurait être tenue responsable de quelque manière que ce soit, notamment, du contenu des données et/ou informations qui sont remises par le Client, de l'affectation de ces données et/ou informations ni de l'utilisation faite par le Client ou un tiers de la solution.

#### 14. Force Majeure

- Les Parties ne peuvent être tenues pour responsables de l'inexécution de leurs obligations prévues au Contrat, si cette inexécution est due à la force majeure.
- En cas de survenance d'un tel événement de force majeure, la Partie concernée devra notifier ledit événement dans les meilleurs délais à son cocontractant.
- De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les cas habituellement retenus par la jurisprudence française, qui empêchent ou retardent l'exécution des Prestations par VOXALY. De façon expresse, sont également considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les blocages ou perturbations sérieuses des moyens de télécommunications en ce compris France Télécom ou des moyens d'approvisionnement en énergie en ce compris EDF.
- Dans l'éventualité où un événement de force majeure viendrait à différer l'exécution des obligations prévues pour une période supérieure à trente (30) jours calendaires, chacune des Parties pourra résilier les présentes par lettre recommandée avec accusé de réception, sans pouvoir exiger de l'autre une quelconque indemnisation.

#### 15. Confidentialité

- L'obligation de confidentialité engage les deux Parties. Il a été convenu entre les Parties que la base de données du Client utilisées par VOXALY pour réaliser les Prestations ainsi que toutes informations et/ou document(s) échangés dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, notamment les données financières, techniques, opérationnelles, les données directement ou indirectement nominatives, sont des informations confidentielles (ci-après dénommées "les Informations Confidentielles"). Leur confidentialité est impérative au regard de la législation sur la protection des données personnelles et des recommandations de la CNIL relatives aux élections professionnelles.
- Ces Informations Confidentielles ne peuvent faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers et ne doivent être utilisées par l'une ou l'autre Partie que dans le cadre de l'exécution du présent Contrat. En conséquence, chacune des Parties s'engage et se porte fort pour ses personnels, fournisseurs, ou sous-traitants à préserver le caractère confidentiel des Informations Confidentielles obtenues de l'autre Partie et à ne pas révéler ou laisser à la disposition de tiers et à prendre les mêmes précautions pour conserver le caractère secret des Informations Confidentielles que celles qu'elle observe habituellement pour ses propres Informations Confidentielles.
- En particulier, chacune des Parties s'engage à :
  - N'utiliser les Informations Confidentielles que dans le seul cadre de l'exécution du Contrat,
  - Ne révéler les Informations Confidentielles qu'aux seuls membres de son personnel qui ont besoin d'utiliser ces informations pour l'exécution du Contrat,
  - Ne pas divulguer des Informations Confidentielles à des tiers, sauf avec l'accord préalable et écrit de l'autre Partie, ou sur injonction d'un tribunal ou de toute autorité de contrôle ; toutefois, chaque Partie pourra communiquer, sous la plus stricte confidentialité, le Contrat et les documents y afférents, à son courtier d'assurance, à ses commissaires aux comptes, aux organismes fiscaux et sociaux en cas de contrôle.
  - Par ailleurs, VOXALY est informé du caractère sensible de certaines des données figurant sur la base de données fournie par le Client. En conséquence, VOXALY s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour que la sécurité et la confidentialité de ces données soient préservées et qu'elles ne soient reproduites ou utilisées qu'aux seules fins de la bonne exécution de ses obligations, sous réserve du respect par le Client des dispositions relatives aux pré-requis techniques figurant à l'article 7 et en annexe des présentes. A cet égard, VOXALY s'engage à respecter les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
  - Chacune des Parties s'engage à respecter les obligations résultant du présent article pendant toute la durée du Contrat ainsi qu'après son expiration. En outre, à l'échéance ou à la résiliation du Contrat, VOXALY devra restituer au Client les données stockées en sa possession et chaque Partie devra, soit restituer à l'autre Partie l'ensemble des documents contenant des Informations Confidentielles, soit assurer l'autre Partie de leur destruction. En aucun cas, une copie des documents contenant des Informations Confidentielles ne pourra être conservée. La destruction des données s'effectue en fin de contrat par VOXALY.

#### 16. Données personnelles – dispositions générales

A titre liminaire, il est précisé que VOXALY fait ses meilleurs efforts pour respecter les obligations détaillées au présent article et s'engage à les mettre en œuvre au plus tard le 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du Règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre

circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après, le « Règlement général sur la protection des données »).

- Contexte :
  - L'exécution des Prestations objets du présent Contrat implique que VOXALY accède et traite les Données à caractère personnel.
  - Le Client demeure le Responsable du traitement des Données à caractère personnel et en conserve l'entière maîtrise, VOXALY n'agissant qu'en qualité de Sous-traitant au sens du droit applicable à la protection des données.
  - VOXALY s'engage à respecter l'ensemble des obligations légales qui s'imposent à lui en application du Droit applicable à la protection des données et à traiter les Données à caractère personnel qui lui sont confiées par Le Client conformément au présent article.
- Définitions :
  - Dans le présent article, les termes et expressions identifiés par une majuscule ont la signification indiquée ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel.
  - **Autorité de contrôle** : désigne l'autorité publique indépendante chargée de surveiller l'application du Droit applicable à la protection des données, afin de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques à l'égard du traitement et de faciliter le libre flux des données au sein de l'Union européenne. En France, l'Autorité de contrôle est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).
  - **Données à caractère personnel** : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « Personne concernée »), directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
  - **Droit applicable à la protection des données** : désigne la législation protégeant les libertés et les droits fondamentaux des personnes, notamment le droit à la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et s'appliquant au Client et à VOXALY. Le Droit applicable à la protection des données comprend la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, notamment, par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, la Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données entrant en vigueur le 25 mai 2018, et tout autre texte français ou européen relatif à la protection des données à caractère personnel qui viendrait les compléter ou les modifier.
  - **Pays tiers** : désigne un pays qui : (i) est en dehors de l'Union Européenne ; et (ii) ne fait pas l'objet d'une décision formelle de la Commission européenne, prise conformément à l'article 25(6) de la Directive 95/46/CE du Parlement et du Conseil de l'Union Européenne ou à l'article 45 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil, constatant que ce pays assure un niveau de protection adéquat des Données à caractère personnel.
  - **Sous-traitant ultérieur** : désigne tout sous-traitant engagé par VOXALY ou par tout Sous-traitant ultérieur de celui-ci, qui accepte de recevoir de VOXALY ou de tout Sous-traitant ultérieur de celui-ci des Données à caractère personnel exclusivement destinées à des activités de Traitement à effectuer pour le compte du Client, conformément aux instructions du Client et après avoir été autorisé par le Client, aux conditions énoncées au présent article. Est également considérée comme Sous-traitant ultérieur, toute société
- **Traitement** : désigne le traitement de Données à caractère personnel décrit en Annexe.
- **Violation de données** : désigne une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.
- Engagements de VOXALY

Le Client a sélectionné VOXALY au regard de son engagement quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à respecter les exigences du présent article et du Droit applicable à la protection des données et à garantir la protection des droits des Personnes concernées.
- **Caractéristiques du Traitement**
  - Le Client autorise VOXALY, pour la durée et les seuls besoins du présent Contrat, à procéder au Traitement des Données à caractère personnel requis par les Prestations objets du présent Contrat. Les caractéristiques de ce Traitement confié à VOXALY sont définies en Annexe.
  - Dans ce cadre, VOXALY s'engage à ne traiter les Données à caractère personnel que sur la base des instructions du Client stipulées au présent Contrat et s'interdit :
    - D'utiliser tout ou partie des Données à caractère personnel, à quelque fin que ce soit, pour son propre compte ou le compte d'un tiers, que ce soit pendant la durée du présent Contrat ou après son terme ;
    - De réaliser une copie des documents et supports d'informations contenant les Données à caractère personnel, à l'exception de celles nécessaires à l'exécution des Prestations ou de divulguer ces éléments à quelque tiers que ce soit ;
    - D'effectuer des recherches, analyses, statistiques non prévues par les Prestations, qui impliqueraient l'utilisation des Données à caractère personnel, même sous une forme agrégée ou anonymisée.
  - VOXALY s'engage à tenir un registre des catégories d'activités de traitements effectués pour le compte du Client contenant :
    - Le nom et les coordonnées du Client et de VOXALY, le cas échéant de leurs représentants, et de leur délégué à la protection des données personnelles,
    - Les catégories de traitements effectués pour le compte du Client,
    - Le nom et les coordonnées de chaque sous-traitant ultérieur, le cas échéant
    - Les transferts de données hors union européenne, le cas échéant
    - Une description générale des mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre
  - Le registre doit se présenter sous une forme écrite y compris la forme électronique. VOXALY met le registre à la disposition de l'Autorité de contrôle qui en fait la demande et doit prévenir le Client de cette mise à disposition.
- **Sécurité et confidentialité des Données à caractère personnel**
  - Dans le cadre de la réalisation des Prestations, VOXALY s'engage à mettre en œuvre les mesures de protection physiques, logiques et d'organisation nécessaires pour préserver la sécurité des Données à caractère personnel, adaptées au risque que présente le Traitement et, notamment, empêcher qu'elles soient détruites, perdues, déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès, de manière accidentelle ou illicite.

- En l'espèce, VOXALY s'engage a minima à mettre en œuvre les mesures suivantes et à les faire respecter par son personnel et les éventuels Sous-traitants ultérieurs :

- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel dans le cadre des Prestations s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. Pour ce faire, VOXALY s'engage à mettre en place, dans chaque Site, un dispositif permettant de prouver que chaque collaborateur a été sensibilisé au respect de la confidentialité des Données à caractère personnel.
- Veiller à ce que ses intervenants dans l'exécution des Prestations soient sensibilisés, formés et organisés pour présenter les garanties suffisantes de sécurité et de confidentialité vis-à-vis des Données à caractère personnel ;
- Prendre toutes les mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des Données, documents et informations traités et notamment des mesures de : gestion des droits d'accès et habilitations, journalisation des événements, sécurisation des échanges et du stockage des Données à caractère personnel, sauvegarde des données, moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement, moyens permettant de rétablir la disponibilité des données et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique, une procédure visant à tester, à analyser, à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles mises en place.

- En cas de Violation de données, VOXALY doit, dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, notifier au Client cette violation. A cette fin, VOXALY doit transmettre par écrit au Client :
  - La description de la nature de la Violation de données, y compris si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données concernés,
  - Le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données éventuel ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations complémentaires peuvent être obtenues,
  - La description des conséquences probables de la Violation des données, dans la mesure des connaissances que VOXALY peut avoir du métier du Client, étant dès lors précisé que cette description ne saurait être exhaustive ;
  - La description des mesures prises ou que VOXALY propose de prendre pour remédier à la Violation de données, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

VOXALY s'engage à coopérer pour permettre au Client de notifier la violation de données à l'Autorité de contrôle.

- Sous-traitant ultérieur

Le Client autorise VOXALY, de façon générale, à ire intervenir un sous-traitant faisant partie du Groupe DOCAPOSTE. VOXALY s'engage à informer le Client de tout changement concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants faisant partie du Groupe DOCAPOSTE.

S'agissant de sous-traitants ne faisant pas partie du Groupe DOCAPOSTE, VOXALY ne devra pas faire intervenir un sous-traitant ou un prestataire dans l'exécution des Prestations sans l'autorisation écrite, préalable et spécifique du Client.

VOXALY s'engage à ce que le(s) contrat(s) qu'il met en place avec ses éventuels Sous-traitants ultérieurs contien(n)ent des engagements au moins aussi stricts que ceux prévus au présent article, de façon à pouvoir assurer le respect de ses propres obligations au titre du présent Contrat, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées.

VOXALY restera pleinement responsable envers le Client en cas de non-respect par le Sous-traitant ultérieur de ses obligations en matière de protection des données.

- Droits des Personnes Concernées  
VOXALY s'engage à :

- Communiquer au Client, dans les plus brefs délais et sans y répondre, toute demande de communication des Données à caractère personnel ou d'accès à celles-ci qui lui aurait été faite directement par une Personne concernée, sauf dans le seul cas où cette communication lui est interdite par ladite Personne concernée, et à assister et coopérer avec le Client pour satisfaire aux exigences légales relatives à la protection des données à caractère personnel,
- Communiquer au Client, dans les plus brefs délais, toute demande de communication des Données à caractère personnel ou d'accès à celles-ci qui lui aurait été faite directement, quelle que soit l'autorité dont elle émane, sauf dans le seul cas où cette communication au Client lui est interdite par ladite autorité, et à assister et coopérer avec le Client pour satisfaire aux exigences légales relatives à la protection des données à caractère personnel,
- Aider le Client, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les Personnes Concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus par le Droit applicable à la protection des données ;
- Corriger, mettre à jour, modifier ou supprimer des Données à caractère personnel sur instruction du Client.

- Prestations d'Assistance au Client :

- Sur acceptation expresse et préalable par le Client d'un devis émis par VOXALY spécifiquement pour des prestations d'assistance au Client, VOXALY pourra aider le Client à garantir le respect de ses obligations prévues par le Droit applicable à la protection des données en matière de sécurité des données, compte tenu des informations à sa disposition.

- En particulier, VOXALY pourra assister le Client pour :
- Evaluer les risques inhérents au Traitement et mettre en œuvre des mesures pour les atténuer et pour assurer un niveau de sécurité approprié des données, compte tenu de l'état des connaissances et des coûts de mise en œuvre par rapport aux risques et à la nature des données à caractère personnel à protéger ;

- Effectuer toute analyse d'impact relative à la protection des données, notamment quant à l'évaluation des risques et la définition des mesures et mécanismes de sécurité visant à y faire face.

- Dans le cas où le Client ferait l'objet d'un contrôle de la part d'une Autorité de contrôle, VOXALY s'engage à coopérer avec le Client et avec l'Autorité de contrôle.

- Suivi et amélioration des conditions de sécurité et de confidentialité des Données

Le délégué à la protection des données VOXALY sera le point de contact référent du délégué à la protection des données ou toute personne référente en la matière désignée par le Client.

Chacune des Parties s'engage à assurer une veille permanente de l'état des connaissances, des pratiques et technologies pertinentes permettant d'améliorer les mesures techniques et organisationnelles mises en place afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, tout au long du Contrat.

## 17. Assurances

- Les Parties déclarent qu'elles sont, pendant toute la durée du présent Contrat, titulaires d'une police d'assurance émanant

d'une compagnie notoirement solvable couvrant les conséquences de leur Responsabilité Civile, et couvrant les conséquences éventuelles de fautes, erreurs, omissions ou négligences commises à l'occasion de l'exécution des Prestations.

- Chaque partie s'engage à communiquer, sur simple demande de l'autre Partie une attestation justifiant cette couverture et le paiement des primes des assurances souscrites.

## 18. Sous-traitance

VOXALY pourra sous-traiter tout ou partie du présent Contrat après l'accord du Client. En cas de sous-traitance, VOXALY demeure responsable des Prestations réalisées par ses sous-traitants.

## 19. Référencement

VOXALY est autorisé à citer le nom du Client, son logo et le type de prestations réalisées dans le cadre du présent Contrat, à titre de référence dans le cadre de la promotion commerciale de ses prestations et de campagnes de publicité via un média externe grand public (radio, télévision ou affichage) après l'accord préalable exprès du Client. VOXALY s'engage à reproduire les marques nominatives et figuratives du Client sans y apporter de modification susceptible de leur porter atteinte.

## 20. Dispositions diverses – domiciliation

Dans le cas où une des clauses du Contrat serait déclarée nulle ou sans objet, cette clause est réputée non écrite et ne saurait entraîner la nullité du Contrat dans son ensemble. En conséquence, les Parties modifieront le Contrat, tout en préservant leurs intentions initiales et prendront les mesures nécessaires pour rendre légale, valide et exécutoire la clause litigieuse.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'ait pas exigé l'application de l'un quelconque de ses droits, sauf stipulation contraire conformément aux termes du présent Contrat, ou d'une clause quelconque dudit Contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir auxdits droits ou à ladite clause.

Les intitulés des articles, paragraphes, annexes et table des matières ne sont donnés qu'à titre de référence et de commodité. Ils ne font pas partie intégrante, ni n'entrent dans l'interprétation du Contrat.

Les Parties ne sont animées par aucun "affectio societatis" et le Contrat ne saurait être interprété comme créant une quelconque entité dotée de la personnalité morale, à quelque titre que ce soit, entre les Parties. Pour l'exécution du présent Contrat, les parties élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs énoncés en tête des présentes.

## 21. Différends et loi applicable

Dans le cas où une des clauses du Contrat serait déclarée nulle ou sans objet, cette clause est réputée non écrite et ne saurait entraîner la nullité du Contrat dans son ensemble. En conséquence, les Parties modifieront le Contrat, tout en préservant leurs intentions initiales et prendront les mesures nécessaires pour rendre légale, valide et exécutoire la clause litigieuse.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties n'ait pas exigé l'application de l'un quelconque de ses droits, sauf stipulation contraire conformément aux termes du présent Contrat, ou d'une clause quelconque dudit Contrat, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait constituer une renonciation pour l'avenir auxdits droits ou à ladite clause.

Les intitulés des articles, paragraphes, annexes et table des matières ne sont donnés qu'à titre de référence et de commodité. Ils ne font pas partie intégrante, ni n'entrent dans l'interprétation du Contrat.

Les parties ne sont animées par aucun "affectio societatis" et le Contrat ne saurait être interprété comme créant une quelconque entité dotée de la personnalité morale, à quelque titre que ce soit, entre les Parties.

En cas de litige relatif à la formation, l'exécution et l'interprétation des présentes, les Parties conviennent de se soumettre préalablement à toute action judiciaire à une procédure de conciliation amiable devant intervenir entre les représentants opérationnels de chaque Partie. Pour ce faire les Parties devront se réunir dans les 10 jours suivant la réception de la lettre recommandée faisant état des désaccords.

Si aucun accord ne parvenait à être trouvé au niveau opérationnel les Parties porteront leur différend au niveau de leur direction générale respective.

A défaut de solution amiable telle que définie ci-dessus, tout litige relatif à l'application, l'exécution ou l'interprétation du Contrat sera, de convention expresse, porté devant le Tribunal de commerce de Créteil.

Le présent Contrat est régi par la loi française. Pour l'exécution du présent Contrat, les parties élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs énoncés en tête des présentes.

## Annexe 1 : Description du Service

### 1. VISIOVOTE, comment ça marche ?

VISIOVOTE permet de faire voter les membres d'une réunion depuis leur smartphone, tablette ou PC, de façon intuitive, anonyme et sécurisée.

#### 1.1 Création des réunions et délibérations :

- ▶ Créez rapidement et simplement autant de réunions que vous le souhaitez : pour chaque réunion, vous déterminez la date, l'heure, l'ordre du jour...
- ▶ Saisissez les délibérations à voter

#### 1.2 Envoi des invitations aux participants/élus :

- ▶ Vous pouvez contrôler et modifier les coordonnées des participants/élus
- ▶ En un clic, envoyez les invitations à voter
- ▶ Les participants/élus reçoivent instantanément un SMS ou un Email les invitant à se connecter pour voter

#### 1.3 Ouverture, suivi et clôture des votes :

- ▶ Vous gérez l'ouverture, le suivi et la clôture des votes en temps réel
- ▶ Le dépouillement et le partage des résultats se fait automatiquement en séance



## 2. Restriction de l'offre VISIOVOTE Freemium

Les limitations de ce service gratuit portent sur les éléments suivants :

- ▶ Une seule instance peut être créée et l'utilisateur à l'origine de la demande dispose d'un compte président qui lui est rattaché
- ▶ La possibilité de créer dix réunions et pour chacune dix participants et dix résolutions maxima par réunion.
- ▶ La possibilité d'envoyer un maximum de 200 SMS courant sur la durée du contrat.
- ▶ Une période d'utilisation limitée à trois mois.

## Annexe 2 : Traitement de données à caractère personnel

# TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Version du 24/01/2022

## CATEGORIE DE SOUS-TRAITANCE

- Services
- Logiciel + services (TMA/Support/Infogérance etc.)
- Logiciel pur sans TMA ni infogérance ni support : → *fournir le plan d'assurance sécurité ou tout document équivalent décrivant les niveaux de sécurité du logiciel/progiciel **en lieu et place** de la complétude des éléments ci-dessous.*

## CONTACT

- **Nom et coordonnées du référent RGPD du Groupe DOCAPOSTE auprès du DPO du Groupe La Poste :**  
Madame le DPO Référent Groupe DOCAPOSTE, [privacy@docaposte.fr](mailto:privacy@docaposte.fr)
- **Nom et coordonnées du Délégué à la protection des données du Client.**

## DESCRIPTION TRAITEMENT

### 1. Finalités : Objet du ou des traitement(s)

**Finalité principale :** Mise à disposition d'une solution SaaS à l'essai de vote électronique pour la tenue de réunion avec des participants à distance.

**Sous-finalités :**

- Envoi des modalités de vote par mail ou par SMS ;
- Organisation des données et préparation du vote sur le site internet Visiovote Freemium par le Client en qualité de responsable de traitement ;
- Archivage des données liées au vote réalisé par le Client ;
- Accès aux environnements de production ou extraction de données de production, sur demande explicite du responsable de traitement (Client) ou suivant les directives contractuelles, aux fins de traitement/analyse de faits techniques, d'analyses statistiques, d'assistance technique et opérations de réversibilité. Ces traitements doivent être réalisés conformément aux stipulations du dossier d'exploitation (DEX).

### 2. Nature des opérations réalisées sur les données

	cochez	commentaires / précisions
<b>collecte</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dépôt par le client des jeux données pour la réalisation du vote.
<b>enregistrement</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>organisation / classement</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>structuration</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>conservation</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Conservation le temps de l'accessibilité à la version gratuite (3 mois) de Visiovote.
<b>adaptation ou modification</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>extraction</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	(En conformité avec les éléments dossier d'exploitation)
<b>consultation</b>	<input type="checkbox"/>	

<b>utilisation</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	(En conformité avec les éléments dossier d'exploitation)
<b>communication par transmission</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	(En conformité avec les éléments dossier d'exploitation)
<b>diffusion ou toute autre forme de mise à disposition</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>rapprochement ou l'interconnexion</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>effacement ou destruction</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Destruction des données au terme de l'accessibilité à la version gratuite de Visiovote.
<b>impression</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>saisie</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>contrôle</b>	<input type="checkbox"/>	
<b>archivage</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	Archivage des procès-verbaux des votes électroniques jusqu'à expiration de la session gratuite de Visiovote.
<b>autres</b>	<input type="checkbox"/>	

### 3. Données à caractère personnel traitées

	Cochez	Description
état civil, identité, données d'identification, images...	<input checked="" type="checkbox"/>	- Etat-civil (nom et prénom) - Numéro de portable - Adresse e-mail (le cas échéant)
vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, etc.)	<input type="checkbox"/>	
vie professionnelle (CV, formation professionnelles, distinction et diplômes)	<input type="checkbox"/>	
informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.)	<input type="checkbox"/>	
données bancaires (n° compte, RIB, IBAN, n° CB, etc.)	<input type="checkbox"/>	
données de connexion (adresse IP, identifiants dans des logs, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	Identifiants de connexion (login / mot de passe)
données de localisation (déplacements, données GPS, GSM, etc.)	<input type="checkbox"/>	
données révélant l'origine raciale ou ethnique	<input type="checkbox"/>	
données révélant les opinions politiques	<input type="checkbox"/>	
données révélant les convictions religieuses ou philosophiques	<input type="checkbox"/>	
données révélant l'appartenance syndicale	<input type="checkbox"/>	
données génétiques	<input type="checkbox"/>	
données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique	<input type="checkbox"/>	
Numéro de sécurité sociale	<input type="checkbox"/>	
données concernant la santé	<input type="checkbox"/>	
données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle	<input type="checkbox"/>	
données relatives à des condamnations pénales ou infractions	<input type="checkbox"/>	
données relatives aux mineurs	<input type="checkbox"/>	
autres données	<input checked="" type="checkbox"/>	Données relatives au vote réalisé : - Suffrages des élus - Emargements des élus - Adresse IP et heure de connexion

		- Résultat des votes aux délibérations
--	--	--

#### 4. Durée de conservation des données

	Durée de conservation base active (production)	Durée de conservation archivage
état civil, identité, données d'identification, images...	3 mois	/
vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, etc.)		
vie professionnelle (CV, formation professionnelles, distinction et diplômes)		
informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.)		
données bancaires (n° compte, RIB, IBAN, n° CB, etc.)		
données de connexion (adresse IP, identifiants dans des logs, etc.)	3 mois	/
données de localisation (déplacements, données GPS, GSM, etc.)		
données révélant l'origine raciale ou ethnique		
données révélant les opinions politiques		
données révélant les convictions religieuses ou philosophiques		
données révélant l'appartenance syndicale		
données génétiques		
données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique		
Numéro de sécurité sociale		
données concernant la santé		
données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle		
données relatives à des condamnations pénales ou infractions		
données relatives aux mineurs		
autres données	3 mois	/

#### 5. Catégories de personnes concernées

	cochez
contacts commerciaux autorisés (le consentement a été exprimé)	<input type="checkbox"/>
utilisateurs du service	<input checked="" type="checkbox"/>
employés du Client et/ou Collaborateurs	<input checked="" type="checkbox"/>
prestataires / fournisseurs	<input type="checkbox"/>
consommateurs	<input type="checkbox"/>
grand public	<input type="checkbox"/>
candidats	<input type="checkbox"/>
usagers d'un service public	<input type="checkbox"/>
visiteurs	<input type="checkbox"/>
prospects	<input type="checkbox"/>
autres	<input type="checkbox"/>

## TRANSFERT HORS DE L'UE PAR LE SOUS-TRAITANT

**Oui** : 

Quels pays sont concernés ?

Quelles catégories de données sont transférées hors UE ?

Quels traitements sont réalisés hors UE ?

Quelles sont les mesures adéquates mises en place par le STU ?

**Non concerné – aucun transfert hors UE au sens du RGPD** : 

## SOUS-TRAITANCE ULTERIEURE

Les STU autorisés sont les suivants :

OVH CLOUD	
Adresse du STU	2, rue Kellermann, 59100 Roubaix
Coordonnées du DPO du STU	Non communiqué.
Activités de traitement sous-traitées	Hébergement application Visiovote
Traitement hors UE	<b>Oui</b> : <input type="checkbox"/> Quels pays sont concernés ? Quelles catégories de données sont transférées hors UE ? Quels traitements sont réalisés hors UE ? Quelles sont les mesures adéquates mises en place par le STU ?  <b>Non concerné – aucun transfert hors UE au sens du RGPD</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

Orange Business Services	
Adresse du STU	1 Place des Droits de l'Homme, TSA 20005, 93579 LA PLAINE ST DENIS CEDEX
Coordonnées du DPO du STU	obs.francedpo@orange.com
Activités de traitement sous-traitées	Envoi massif de mails ou de SMS auprès des Clients de VOXALY DOCAPOSTE.
Traitement hors UE	<b>Oui</b> : <input type="checkbox"/> Quels pays sont concernés ? Quelles catégories de données sont transférées hors UE ? Quels traitements sont réalisés hors UE ? Quelles sont les mesures adéquates mises en place par le STU ?  <b>Non concerné – aucun transfert hors UE au sens du RGPD</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

CLIC-EVENT.COM	
Adresse du STU	65 Rue de la Libération,38300 Bourgoin Jallieu
Coordonnées du DPO du STU	clic@clic-event.com
Activités de traitement sous-traitées	Envoi massif de SMS
Traitement hors UE	<p><b>Oui</b> : <input type="checkbox"/></p> <p>Quels pays sont concernés ?</p> <p>Quelles catégories de données sont transférées hors UE ?</p> <p>Quels traitements sont réalisés hors UE ?</p> <p>Quelles sont les mesures adéquates mises en place par le STU ?</p> <p><b>Non concerné – aucun transfert hors UE au sens du RGPD</b> : <input checked="" type="checkbox"/></p>

### Annexe 3 : Le Référentiel Général de Protection des données personnelles – plan VOXALY

Dans le cadre de sa démarche de mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), le Groupe LA POSTE a nommé un Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer – ou DPO) et chacune de ses filiales, dont DOCAPOSTE et VOXALY, a procédé à l'identification d'un référent DPO. DOCAPOSTE a également mis en place un Pôle DATA impliquant des représentants de la Direction Juridique et de la Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information.

VOXALY s'engage à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qui lui sont confiées.

- ▶ VOXALY traite les données à caractère personnel en conformité avec les dispositions spécifiées au contrat signé avec ses Clients.
- ▶ VOXALY veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation de confidentialité.
- ▶ Lorsque VOXALY fait appel à un sous-traitant pour mener des activités de traitement de données personnelles pour le compte du Client, les mêmes obligations en matière de protection de données personnelles que celles fixées dans le contrat entre le Client et VOXALY sont exigées.
- ▶ VOXALY aide le Client, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits.
- ▶ VOXALY aide le Client à garantir le respect des obligations de sécurité, compte tenu de la nature du traitement et des informations à sa disposition. Cela implique notamment que VOXALY notifie au Client d'éventuelles violations de données personnelles dans les meilleurs délais, après leur découverte.

VOXALY tient un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client.

VOXALY met à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour apporter la preuve du respect de ses obligations.

Au terme du marché et conformément aux termes du contrat, VOXALY supprime les données personnelles traitées pour le compte du Client, sous réserve des réclamations en cours et des obligations légales et réglementaires.

#### **TRANSFERT HORS DE L'UE**

Aucun transfert hors de l'UE.

#### **REFERENT DPO DOCAPOSTE**

[privacy@DOCAPOSTE.fr](mailto:privacy@DOCAPOSTE.fr)